

02 déc 2016 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2016

Amélioration du processus de recouvrement des rétributions de l'AFSCA

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux rétributions destinées au financement de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Le projet vise à augmenter l'efficacité du processus de recouvrement de l'AFSCA et prévoit les deux mesures suivantes :

- l'uniformisation du délai de paiement des factures à 30 jours calendrier
- le raccourcissement du délai d'attente entre l'envoi d'un rappel et l'envoi d'une mise en demeure en cas d'absence de paiement, de 2 mois à 1 mois

Le projet d'arrêté royal peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>